

**Procès Verbal de réunion
Conseil Syndical du vendredi 11 décembre 2015**

Date de convocation : 01/12/2015
Lieu de la réunion : bureau du syndicat
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votes exprimés : 7

L'an deux mil quinze, le vendredi 11 décembre, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Xavier CHASSANG, Président ;
Présents : BARGAIN Claude, CHASSANG Xavier, MOGENIER Guillaume, MONET Vincent, NASSIVERA Nadia, ROUGE Laurent, SIMON Guy
Secrétaire de séance : NASSIVERA Nadia

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. VOTE DES TARIFS SECOURS 2015/2016

Monsieur le Président propose à l'assemblée les tarifs secours pour l'hiver 2015/2016, comme suit :

Secours front de Neige	49.00€
Secours sur pistes	206.00€
Secours hors-piste (ou piste fermée)	732.00€
Ambulance :	
Col de Joux Plane ou Cirque du Fer à cheval vers le cabinet médical de Samoëns	170.00€
Sixt village vers le cabinet médical de Samoëns	150.00€
Morillon vers le cabinet médical de Morillon	100.00€
Evacuation skieurs assurée par le SDIS (par heure)	158.00€
Secours par hélicoptère (un secours sur piste est inclus) :	
Primaire sur piste vers cabinet médical	849.00€
Primaire avec évacuation vers les hôpitaux	
- Sallanches/Cluses	1802.00€
- Genève	3353.00€
- Annecy/ Thonon les Bains	3337.00€
- CHAL	2778.00€
Supplément treuillage blessé	386.00€
Dépose et reprise d'un médecin sur piste (à ajouter aux tarifs secours sur piste)	1161.00€

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide cette proposition*

2. VOTE DES TARIFS COMPLEMENTAIRES POUR L'HIVER 2015/2016

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le tarif des frais d'expédition des forfaits RFID, ainsi que celui des pochettes pour les cartes RFID

Monsieur le Président propose les tarifs suivants :

- frais d'expédition des forfaits RFID : 3€
- pochettes pour les cartes RFID : 0,50€

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide les tarifs proposés*

3. GRATUITES D'ACCES AUX PISTES

Monsieur le Président propose à l'assemblée de mettre à jour la délibération de décembre 2014 en proposant la gratuité d'accès aux pistes de ski de fond selon le tableau ci-dessous :

	Quantité restrictive	Type de forfait
Enfants de moins de 6 ans		Saison site
personnes de 75 ans et plus		Saison site
Propriétaires de terrains traversés par les pistes		Saison site
Personnel des communes membres		Saison site
Personnel des remontées mécaniques du Grand massif	13*	Saison site
Enfants des écoles primaires du canton		Saison site
Enfants inscrits au groupe loisir du foyer du haut-Giffre		Saison site
Enfants inscrits à l'Entente nordique		Saison Haute-Savoie jeune
Gendarmes du canton	12	Saison site
pompiers du canton		Saison site
Elus municipaux		Saison site
Elus du SIVHG		Saison Haute-Savoie
Employés de radio Samoëns	2	Saison site
Employés des offices du tourisme		Saison site
CTD de Samoëns	2	Saison site
Bénévoles du foyer de ski de fond		Saison site
Saisonniers été du SIVHG		Saison site

*échange de 13 forfaits site nordique Haut-Giffre non nominatifs contre la gratuité ski alpin Grand massif (12 journées non consécutives) pour le personnel du syndicat

Des titres pourront être remis pour les lotos/tombolas des écoles ainsi que les jeux et promotions visant à valoriser le territoire.

Des titres d'accès journée pourront être remis à destination notamment des moniteurs de ski sur présentation de leur carte, des pisteurs secouristes sur présentation de leur carte ou d'un bulletin de salaire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- *Valide cette proposition*

4. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA VIA FERRATA**

Monsieur le président présente à l'assemblée le contrat de maintenance de la Via Ferrata de la société Techfun.

Le contrat est proposé pour une durée de 3 ans, pour un coût annuel de 4277€ HT

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- *Accepte la proposition de contrat de la société Techfun*
- *Autorise le président à signer tout document relatif à cet effet*

5. **AVIS DU SYNDICAT DE LA VALLEE DU HAUT-GIFFRE CONCERNANT SA DISSOLUTION**

Monsieur le président rappelle que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, confie à chaque préfet le soin d'élaborer, en concertation avec les élus, un schéma départemental de coopération intercommunale, dont l'adoption est prévue au plus tard le 31 mars 2016.

Le Syndicat de la Vallée du Haut-Giffre est concerné par ces modifications puisque dans le cadre de l'extension des compétences de la CCMG, sa dissolution est programmée.

Monsieur le président demande en conséquence au Conseil Syndical de se prononcer.

Le Conseil Syndical, au regard du fonctionnement non homogène des sites nordiques sur le territoire de la CCMG, de leur éloignement géographique, de leur mode de fonctionnement différencié, de l'impossibilité de mutualiser les services, à l'unanimité

- *Donne un avis défavorable à la dissolution du Syndicat de la Vallée du Haut-Giffre*

6. **QUESTIONS DIVERSES**

- **INDEMNITE DU TRESORIER.**

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée de la demande d'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des communes et des établissements public locaux.

Monsieur le président demande à chacun de bien vouloir se positionner concernant cette demande d'indemnités.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et s'être exprimé par vote (3 voix contre, 4 voix pour),

- *décide de ne pas accorder l'indemnité de budget de 45,73€*
- *retient l'indemnité de conseil de l'année 2015 à hauteur de 50%, soit 206,33€*

- **VIREMENT DE CREDIT**

Afin de prendre en compte les 100 forfaits journée gratuits, n°6901 à 7000, concernant l'hiver 2014/2015, suivant la délibération du Conseil du 18 décembre 2014
 Monsieur le Président propose de faire un Virement de Crédit pris sur les dépenses imprévues, comme présenté ci-dessous :

Virement de Crédit n°1 au BP 2015 :

Désignation	Diminution des crédits ouverts en dépenses	Augmentation des crédits ouverts en dépenses	justification
SECTION FONCTIONNEMENT			
D 022 : dépenses imprévues	300.00 €		
D 678 : autres charges exceptionnelles		300.00 €	

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- *Valide cette proposition*

- **DIVERS**

A titre d'information, Claude Bargain et Xavier Chassang feront parvenir aux membres du Conseil Syndical, le courrier qu'ils ont adressé à la Communauté de Commune concernant une réunion du service sentiers

La séance est levée à 19h30

Le Président, Xavier CHASSANG

